

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1331

6 mai 2016

### SOMMAIRE

AAC Capital 2005 Lux Sàrl .....	63854	Neue Welt GmbH .....	63866
Abbeycroft Sales Company S.à r.l. ....	63846	NGG Natural Gas Generation AG .....	63866
Accel London Investments II S.à r.l. ....	63846	Notario's Truck S.à r.l. ....	63868
Aguila PAI S.à r.l. ....	63846	Obco S.à r.l. ....	63863
Altaia Capital .....	63848	Ommage 2 S.à r.l. ....	63863
Altaia Capital .....	63848	Oryx Finance S.A. ....	63863
Ares Life Sciences I S.à r.l. ....	63851	Seniorenzentren Deutschland Holding S.à r.l. .....	63871
Asia III Soparfi S.à r.l. ....	63851	TMP Holding S.A. ....	63857
Ferguson S.à.r.l. ....	63887	TMP Holding S.A. ....	63861
Garden Blue S.A. ....	63887	Toiture Nero S.à r.l. ....	63861
HRA Lux S.à r.l. ....	63888	Toscana Investissement S.A. ....	63863
Iskra S.A. ....	63842	TSC Property Holding S.à r.l. ....	63871
Kliber S.A. ....	63870	Universal Credit S.A. ....	63842
La Villa S.à r.l. ....	63871	Upckin S.à.r.l. ....	63843
Levka S.à.r.l. ....	63870	Voltylab Holding .....	63843
Ludmos .....	63842	Weber Investment S.A. ....	63844
Luxprestigeservice .....	63844	Wind Acquisition Finance S.A. ....	63843
MREF II AC Holdings S.à r.l. ....	63881	WPH Dallion II S.à r.l. ....	63844
NBH Switzerland Holding S.à r.l. ....	63865		

**Iskra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.

R.C.S. Luxembourg B 53.335.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 17 décembre 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 17 décembre 2015 que:

*«Première décision*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Madame K'ora Lee DEPRAETERE, de Madame Yan Dee DEPRAETERE et de Madame Tahnee DEPRAETERE, en tant qu'administrateurs de la Société, ainsi que le mandat d'administrateur délégué de la Société de Madame Yan Dee DEPRAETERE, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.

*Deuxième décision*

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de commissaire aux comptes de la Société de Monsieur Julien PATTYN.

*Troisième décision*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Société de Madame Martina PATTYN avec effet rétroactif à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aurait dû se tenir le 30 mai 2006 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Société de Madame Martina PATTYN avec effet rétroactif à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aurait dû se tenir le 29 mai 2012 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2016.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016071069/29.

(160034424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Ludmos, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 196.931.

—  
Maître Olivier Hance, Avocat à la Cour, Hance Law, agissant en qualité de domiciliataire a décidé le 23/02/2016 de mettre fin au contrat de domiciliation qui le lie à la société Ludmos Sarl, immatriculée au RCS sous le numéro B0196931 et ayant à ce jour son siège au 17 boulevard royal, 2449 Luxembourg avec effet au 23/02/2016. A partir de cette dernière date, le siège de la société aura donc été définitivement dénoncé.

Luxembourg, le 23 Février 2016.

Hance Law

Olivier Hance

*Avocat à la cour*

Référence de publication: 2016071127/14.

(160034732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Universal Credit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.879.

—  
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2016, les actionnaires de la société Universal Credit S.A. ont pris les résolutions suivantes:

- de renouveler les mandats de Madame Karla Rabusch, de Monsieur Richard Goddard, de Monsieur Michael Hogan, de Monsieur Jürgen Meisch et de Monsieur Yves Wagner en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017;

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit SARL en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071312/15.

(160034352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Upckin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 158.250.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2016*

L'Assemblée décide de fixer, le siège social de la Société au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, Monsieur Massimiliano Gandossi, gérant unique, demeurant professionnellement au 7 Merleg Utca 1051 Budapest (Hongrie)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2016071313/15.

(160034729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Voltylab Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 196.602.

—  
Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du déposé le 11 janvier 2016 sous la référence L160009420

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue anticipativement en date du 18 février 2016*

2. la cooptation de M. Maxime TOQUE, employé privé, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Christian MOGNOL démissionnaire est ratifiée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale Statutaire de l'an 2020;

Référence de publication: 2016071315/13.

(160034209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

—  
*Extrait des résolutions prises par les administrateurs en date du 10 février 2016*

1. Madame Sophie Perrin-Janet a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 15 janvier 2016

2. Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur de sociétés, né à Monaco (Principauté de Monaco) le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur avec effet au 15 janvier 2016 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Wind Acquisition Finance S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016071321/16.

(160034652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**Weber Investment S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.175.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce de Luxembourg que FIN-Contrôle S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 17 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016071322/13.

(160034833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

**WPH Dallion II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.615.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 février 2016*

1. Monsieur Yann CHAUMOND a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 29 Janvier 2016.

2. Monsieur Martin Paul GALLIVER, administrateur de sociétés, née à Monaco (Monaco), le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec effet au 29 Janvier 2016.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour WPH Dallion II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016071324/17.

(160034217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

**Luxprestigeservice, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 179.330.

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Franco VACCHINA, gérant de société, né à Asti (Italie), le 27 août 1961, demeurant à I-14100 Asti, 67C, FRZ Revignano (Italie),

2) Madame Dovilė DE ANGELIS, gérante de société, née en Lituanie, le 10 mai 1981, demeurant à F-98000 Monaco, 34, quai Jean Charles Rey,

ici représentés par Monsieur Fabrizio QUARELLO, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privés lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui; et

3) Monsieur Fabrizio QUARELLO, gérant de société, né à Casale Monferato (Italie), le 14 juin 1971, demeurant à 6826 Riva San Vitale (Suisse), 14, Piazza Ponte.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «terroirs», établie et ayant son siège social à L-6931 Mensdorf, 15, rue Wangert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179.330, (la "Société"), originellement constituée sous la dénomination sociale de «Mii.lu», suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2394 du 27 septembre 2013,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3183 du 24 novembre 2015, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en «Luxprestigeservice» et de modifier subséquemment l'article 1<sup>er</sup> des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société à responsabilité limitée dénommée «Luxprestigeservice», régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy et de modifier subséquemment l'article 2 des Statuts comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la société pourra établir des bureaux, filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

«La société a pour objet l'activité d'intermédiaire en leasing automobile.

La société a également pour objet la consultance en matière de fleet management.

La société a en outre pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la location de véhicules automoteurs neufs et d'occasion, d'accessoires et pièces détachées ainsi que toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet.

La société a encore pour objet l'établissement des formalités d'immatriculation ainsi que le passage au contrôle technique de tous véhicules automoteurs neufs ou d'occasion.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billet set autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. QUARELLO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 février 2016. 2LAC/2016/3904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): André MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071349/79.

(160035636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Abbeycroft Sales Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Howald-Hesperange, 272, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 140.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 février 2016.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2016071350/13.

(160035319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Accel London Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 07 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016071352/13.

(160035194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Aguila PAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 4.095.172,17.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.656.

In the year two thousand and sixteen on the fifteenth day of the month of February.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “Aguila PAI S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 157656 and incorporated on 13 December 2010 by deed of Maître Edouard Delosch, residing then in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number C-85 of 17 January 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 17 February 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, number C-1390 of 30 May 2014.

The meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the “Meeting”) elected as scrutineer Me Perrine Reinhart, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

(B) It appears from the said attendance list that all the shareholders holding all the four hundred nine million five hundred seventeen thousand two hundred and seventeen (409,517,217) shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each were represented at the present Meeting.

(C) All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice so that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Approval of the dissolution and liquidation of the Company, the appointment of a liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing was approved by the Meeting, the following resolutions were passed unanimously.

#### *First resolution*

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

The Meeting resolved to appoint as liquidator VP Services, a société à responsabilité limitée, with registered office in Luxembourg, L-1150, 291, route d'Arlon, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 188982. The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the Meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the person hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le quinzième jour du mois de février,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Aguila PAI S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157660 et constituée le 13 décembre 2010 par acte de Maître Edouard Delosch, résidant à l'époque à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-85 du 17 janvier 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 février 2014 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, numéro C-1390 du 30 mai 2014.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'«Assemblée») a élu comme scrutateur Me Perrine Reinhart, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

(A) Les associés représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à l'enregistrement.

(B) Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les quatre cent neuf millions cinq cent dix-sept mille deux cent dix-sept (409.517.217) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) émises sont représentés à la présente assemblée.

(C) Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été passées par décision unanime:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

L'Assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur VP Services, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Luxembourg, L-1150, 291, route d'Arlon, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188982.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'amendée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

*Coûts*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connues du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, P. REINHART, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5324. Reçu douze (12.-) euros

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071354/111.

(160035088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

**Altaia Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.706.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071361/10.

(160035030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

**Altaia Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.706.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of February.

Before Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Altaia Capital, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 199.706, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) and incorporated pursuant to a deed of incorporation of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 14 August 2015 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 October 2015 under number 2875 (the Company).



The Meeting was opened under the chair of Mr. Gianpiero SADDI, residing professionally in Luxembourg (the Chairman), who appointed as secretary Mr. Liridon ELSHANI, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Marilyn KRECKE, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders, representing the entire share capital and voting, consider themselves duly convened and informed of the agenda of the Meeting and declare having waived any notice requirement in accordance with Article 12 of the articles of incorporation of the Company.

II. the name of the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list which, signed by their Proxyholder, the notary and the members of the bureau of the Meeting, shall remain annexed to the present deed and registered therewith;

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the Proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed and registered therewith.

III. the quorum required by the articles of incorporation of the Company in respect to all items of the agenda is a majority in number of the shareholders of the Company and the resolutions on those items of the agenda must be passed by the affirmative vote of such shareholders representing at least three/quarter (3/4) of the subscribed corporate capital of the Company.

IV. It appears from the abovementioned attendance list that, out of the twelve thousand five hundred (12.500,-) shares in issue, twelve thousand five hundred (12.500,-) shares are present or represented at the Meeting.

Therefore, the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the Meeting

V. the agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Amendment to Article 6 of the articles of incorporation of the Company; and
2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Meeting unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting unanimously resolved that Article 6 of the articles of incorporation of the Company shall now be read as follows in order for the Company to be able to accept contribution to be booked to the special reserve account of the Company (compte 115 “Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres”) without any subsequent issuance of shares:

“The subscribed corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below.

In addition to the above paragraph, the General Meeting is authorised to acknowledge capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise within the limits prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account (compte 115 “Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres”) in accordance with Luxembourg law.”

Nothing else being in the agenda, the Meeting was closed.

The notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

This deed having been read to the members of the bureau of the Meeting and the Proxyholder, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said members and Proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil seize, le huitième jour du mois de février.

Par devant nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

S'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Altaia Capital, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social

de douze milles cinq cents euros (EUR 12,500,-), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B. 199.706 and constituée par acte notarié de Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 Août 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 octobre 2015 sous le numéro 2875 (la Société).

L'Assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président) qui nomme comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Marilyne KRECKE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les associés, représentant l'entièreté du capital social and votant, se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée et déclarent renoncer à tout avis de convocation préalable en conformité avec l'article 12 des statuts de la Société.

II. Le nom des associés représentés, les procurations des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont décrites sur une feuille de présence qui, une fois signée par le Mandataire, le notaire et les membres du bureau, restera annexée au présent acte et enregistrée avec celui-ci;

III. Les procurations des associés représentés, ayant été paraphées ne variatur par le Mandataire et le notaire resteront également annexées au présent acte et enregistrées avec celui-ci.

IV. Eu égard à tous les points de l'ordre du jour, les statuts de la Société requiert la présence en nombre d'une majorité des associés et les résolutions sur ces points de l'ordre du jour doivent être passées et votées par lesdits associés représentant trois quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

V. Il ressort de la feuille de présence que des douze milles cinq cents (EUR 12.500,-) parts sociales émises, douze milles cinq cents (12.500,-) parts sociales sont présentes ou représentées à l'Assemblée. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée.

VI. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et
2. Divers.

Ayant dûment considéré chacun des points de l'ordre du jour, l'Assemblée prend à l'unanimité, et requiert le notaire d'acter, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité que l'article 6 des statuts de la Société doit être lu comme suit afin de permettre à la Société d'accepter des apports à enregistrer au sein d'un compte de réserve spécial (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") sans émission de parts sociales:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

En surplus du paragraphe ci-dessus, l'Assemblée Générale est autorisée à reconnaître des apports au capital sans émission de nouvelles Parts Sociales, soit en numéraire, soit en nature, soit autrement dans les limites prévues par le droit luxembourgeois. Un apport au capital sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré au sein d'un compte de "réserve spéciale" (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") en conformité avec le droit luxembourgeois."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ces mêmes parties et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du bureau de l'Assemblée et au Mandataire, connu du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, lesdits membres et Mandataire signent avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, L. Elshani, M. Krecké et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 17 février 2016. Relation: 2LAC/2016/3505. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071362/130.

(160035031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Ares Life Sciences I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.538.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071368/10.

(160035272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Asia III Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 255.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 184.949.

---

In the year two thousand fifteen, on the 31 day of December,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Aberdeen Global Services S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2b rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120637, acting in its own name on behalf of Aberdeen Asia III Property Fund of Funds a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the "Shareholder"),

hereby represented by Ms Silke Bernard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 December 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder holds all of the shares of Asia III Soparfi S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of JPY 36,000,000.-, with registered office at 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.949 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, of 13 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 May 2014, N° 1168. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 23 January 2015, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 March 2015, N°777.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To change the currency of the share capital of the Company from Japanese Yen (JPY) into US Dollars (USD) by applying the exchange rate published on the website of WM/Reuter as of 30 December 2015.

2 To decrease the share capital of the Company so as to reduce it to two hundred and fifty-five thousand US Dollars (USD 255,000.-) by cancellation of the relevant number of shares in the Company (the "Cancelled Shares"), having a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, and reimbursement of the Cancelled Shares to its holder.

3 To confirm the amount of the Company's share capital.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the decisions to be taken pursuant to items 1, 2 and 3 of this agenda.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from Japanese Yen (JPY) into US Dollars (USD) by applying the exchange rate USD 1.00 = JPY 120.57 according to the exchange rate published on the website of WM/Reuter on 30 December 2015.

The Shareholder consequently resolved to convert the existing share capital of thirty six million Japanese Yen (JPY 36,000,000.-) represented by three thousand six hundred (3,600) shares with a nominal value of ten thousand yen (JPY 10,000.-) each into two hundred ninety-eight thousand five hundred and eighty-two US Dollars (USD 298,582.-) represented by three thousand six hundred (3,600) shares.

#### *Second resolution*

The Shareholder further resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-three thousand five hundred and eighty-two US Dollars (USD 43,582.-) so as to reduce it to two hundred and fifty-five thousand US Dollars (USD 255,000.-), to cancel thousand and fifty (1,050) shares so as to set the nominal value of each share at one hundred US Dollars (USD 100.-), and to reallocate the share capital into two thousand five hundred fifty (2,550) shares of hundred US Dollars (USD 100) each. The Shareholder further resolved that the amount of forty-three thousand five hundred and eighty-two US Dollars (USD 43,582.-) shall be repaid to the Shareholder.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to confirm that the Company's share capital amounts to two hundred fifty-five thousand US Dollars (USD 255,000.-), represented by two thousand five hundred fifty (2,550) shares, with a nominal value of one hundred US Dollars (USD 100.-) each, all shares being held by the Shareholder.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

„ **Art. 5. Share capital.** The corporate capital is fixed at two hundred fifty-five thousand US Dollars (USD 255,000), represented by two thousand five hundred fifty (2,550) shares of one hundred US Dollars (USD 100.-) each (hereafter referred to as the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour du mois de décembre,  
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Aberdeen Global Services S.A., une société régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120637, agissant en son nom propre et pour le compte de Aberdeen Asia III Property Fund of Funds, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Silke Bernard, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé détient l'intégralité des parts sociales de Asia III Soparfi S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trente-six millions de yen japonais (36'000'000.- JPY), dont le siège social actuel est au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 13 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1168 du 8 mai 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184 949 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois

le 23 janvier 2015, suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mars 2015, N°777.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Conversion de la devise du capital social de la Société de yen japonais (JPY) en dollars américains (USD) par application du taux de conversion publié le 30 décembre 2015 sur le site internet de WM/Reuter.

2 Réduction du capital social souscrit de la Société à un montant de deux cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 255.000,-) par annulation du nombre approprié de parts sociales dans la Société (les «Parts Sociales Annulées») ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, et remboursement des Parts Sociales Annulées à leur détenteur.

3 Confirmation du capital social de la Société.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5 Divers.

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L' Associé a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de yen japonais (JPY) en dollars américains (USD) par application du taux de conversion USD 1,00 = JPY 120,57-, selon le taux de conversion publié le 30 décembre 2015 sur le site internet de WM/Reuter.

Par conséquent, l' Associé a décidé de convertir le capital social existant d'un montant de trente-six millions de yen japonais (JPY 36'000'000,) représenté par trois milles six cents (3.600) parts sociales ayant une valeur nominale de dix-milles yen (JPY 10.000,-) en deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingts-deux dollars américains (USD 298.582-) représenté par trois milles six cents (3.600) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 43.582,-) afin de le réduire à un montant de deux cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 255.000,-), d'annuler mille cinquante (1050) parts sociales afin que la valeur nominale des parts sociales soit de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, et de réallouer le capital social en deux mille cinq cents cinquante (2.550) parts sociales, de cents dollars (USD 100,-) chacune. L'Associé a également décidé que le montant de quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars américains (USD 43.582,-) soit remboursé à l'Associé.

#### *Troisième résolution*

L'Associé de confirmer que le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 255.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.550) parts sociales, de cents dollars (USD 100,-) chacune, les parts sociales étant toutes détenues par l'Associé.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante-cinq mille dollars américains (USD 255.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.550) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cent dollars (USD 100,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. Bernard, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2016. GAC/2016/211. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016071371/149.

(160035125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

**AAC Capital 2005 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.032.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth of February,

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "AAC Capital 2005 Lux Sàrl", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 July 2008, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under section B number 141032, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 2186 on 9 September 2008; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler, civil law notary, then residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 26 January 2012, published in the Mémorial C number 886 on 4 April 2012.

The company has been put into voluntary liquidation pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated May 18<sup>th</sup>, 2015, published in the Mémorial C number 2022 on 10 August 2015.

There appeared:

AAC CAPITAL NEBO FUND I LP, a limited partnership organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Legis House, 11 New Street, Guernsey, GY1 3EG, Channel Islands, registered with registrar of companies for Scotland, under number SL6521 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed «ne varietur» by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Waiver of convening notices.

2) Approval of the redemption of all the 1,232 Class "C" tracker shares (collectively, the Class C Shares and individually, a Class C Share) held by the Sole Shareholder (the Redeemed C Shares) and approval of the determination by the Liquidator through its resolutions taken with effect on 19 May 2015 of a redemption price of one thousand two hundred and thirty-two euros (EUR 1,232);

3) Approval of the redemption of all the 2,871,787 class G Tracker shares (collectively, the Class G Shares and individually, a Class G Share) held by the Sole Shareholder (the Redeemed G Shares) for a total redemption price of twenty million three hundred sixty-five thousand five hundred eleven euros and nine cents (EUR 20,365,511.09) as per the circular resolutions of the board of managers of 11 February 2015;

4) Cancellation of the Redeemed C Shares and of the Redeemed G Shares and subsequent share capital reduction of the Company;

5) Amendment of articles 5.1 and 15.2 of the articles of association of the Company (the Articles);

6) Decision to confer all powers to any manager of the Company and to any employee of Orangefield (Luxembourg) S.A. in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of Redeemed Shares, the reimbursement of the Sole Shareholder, and the filing of these operations with the Luxembourg R.C.S.;

7) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to waive all convening notices.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption of all the 1,232 Class C tracker Shares held by the Sole Shareholder (the Redeemed Shares) and to approve the determination by the Liquidator through its resolutions taken with effect on 19 May 2015 of a redemption price of one thousand two hundred and thirty two euros (EUR 1,232).

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption of all the 2,871,787 Class G Shares held by the Sole Shareholder (the Redeemed G Shares) for a total redemption price of EUR 20,365,511.09 as per the circular resolutions of the board of managers of 11 February 2016.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to cancel hereby the Redeemed Class C Shares and the Redeemed Class G Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of two million eight hundred seventy-three thousand and nineteen euros (EUR 2,873,019) and is brought from its present amount of two million eight hundred eighty five thousand five hundred and nineteen euros (EUR 2,885,519) to an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1. and 15.2 of the Articles in order to reflect the above resolution so that they read henceforth as follows:

" **5.1.** The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred EUR), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share).

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

" **15.2.** After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward."

### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company and any employee of Orangefield (Luxembourg) S.A., in order to implement the necessary bookkeeping amendments, the cancellation of Redeemed Shares, to organise the payment of the redemption price to the Sole Shareholder and to proceed to any formalities in connection therewith.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le quinze février,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AAC Capital 2005 Lux SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141032 (la Société). La Société a été constituée le 22 juillet 2008 suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2186 du 9 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 22 juillet 2013 suivant un acte notarié de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 886 du 4 avril 2012.

La société a été mise en liquidation volontaire suivant acte notarié de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 mai 2015, publié au Mémorial C numéro 2022 du 10 août 2015.

A comparu:

AAC CAPITAL NEBO FUND I LP, une société constituée selon les lois de l'Ecosse, dont le siège social se situe à Legis House, 11 New Street, Guernsey, GY1 3EG, Channel Islands, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro SL6521 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Renonciation aux formalités de convocation.

2) Approbation du remboursement de 1.232 parts sociales "traçantes" de classe C (collectivement les Parts Sociales de Classe C et individuellement une Part Sociale de Classe C) détenues par l'Associé Unique (les Parts Sociales C Remboursées) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et approbation de la détermination par le liquidateur dans ses résolutions avec effet au 19 mai 2015 d'un montant de rachat de mille deux cent trente-deux Euros (EUR 1.232);

3) Approbation du remboursement de 2.871.787 parts sociales "traçantes" de classe G (collectivement les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) détenues par l'Associé Unique (les Parts Sociales G Remboursées) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et approbation d'un montant de rachat de vingt millions trois cent soixante-cinq mille cinq cent onze euros et neuf cents (EUR 20.365.511,09) conformément aux résolutions du conseil de gérance en date du 11 février 2015;

4) Annulation des Parts Sociales C Remboursées et des Parts Sociales G Remboursées et réduction subséquente du capital social de la Société;

5) Modification des articles 5.1 et 15.2 des statuts de la Société (les Statuts);

6) Décision de donner tous pouvoirs à tout gérant de la Société et à tout employé de Orangefield (Luxembourg) S.A. aux fins de modifier le registre des associés, quant à l'annulation des Parts Sociales Remboursées et au remboursement de l'Associé Unique;

7) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes

#### *Première résolution*

L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le remboursement de mille deux cent trente-deux (1.232) Parts Sociales de Classe C détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et d'approuver le montant de rachat de mille deux cent trente-deux Euros (EUR 1.232) déterminé par le liquidateur dans ses résolutions prises avec effet au 19 mai 2015.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver le remboursement de 2.871.787 Parts Sociales de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et d'approuver un montant de rachat de vingt millions trois cent soixante-cinq mille cinq cent onze euros et neuf cents (EUR 20.365.511,09) conformément aux résolutions du conseil de gérance en date du 11 février 2015.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Sociales C Remboursées et les Parts Sociales G Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de deux millions huit cent soixante-treize mille et dix-neuf euros (EUR 2,873,019) et est porté de son montant actuel de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-neuf euros (EUR 2.885.519) à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représentés par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1 et 15.2 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

**5.1.** "Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires nominatives, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale).

Les propriétaires des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à un vote."



" 15.2. Après allocation des profits à la réserve légale et application des dispositions obligatoires de la Loi, l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter."

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de Orangefield (Luxembourg) S.A. aux fins de modifier le registre des associés, quant à l'annulation des Parts Sociales Remboursées et au remboursement de l'Associé Unique et de s'occuper de toutes les formalités, notamment de publication, qui y sont relative.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 16 février 2016. 2LAC/2016/3428. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016071373/180.

(160035334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

**TMP Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.512.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders (the "Shareholders") of the company TMP Holding S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 182512, incorporated by a notarial deed received on November 28, 2013 by Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 224 of January, 24 2014 (hereafter the "Company").

The Meeting was presided by Ms. Isabelle CHARLIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as Secretary Mr. Kristof JANSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The Meeting elected as Scrutineer Ms. Fleur MARCHAL, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

These three individuals constitute the bureau of the meeting (the "Bureau of the Meeting").

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I- That the meeting is held with the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company (the "Articles");
2. Amendment of article 13 of the Articles;
3. Amendment of article 19 of the Articles;
4. Update of the board of directors composition:
  - Acknowledgment of the decease of Mr. Lars RANSTAM, director of the Company;

- Dismissal of the current directors and appointment of new directors of category A and category B;

5. Empowerment;

6. Miscellaneous.

II- That the shareholders present or represented, the attorneys in fact of the represented shareholders, as well as the number of their shares are shown in an attendance list, which after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau of the Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed for registration purpose, after having been signed *ne varietur* by the Bureau of the Meeting and the notary.

III- That the whole share capital being represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they received due notice, were duly informed of the agenda prior to this meeting and thus consented to the holding of the meeting at short notice.

IV- That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then, the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to amend article 9 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

**“ Art. 9. Management.**

9.1. The Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) members, with at least one (1) director of category A and two (2) directors of category B.

9.2. The director(s) of category A shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, amongst candidates presented by Mr. Karl Erik Tommy LARSSON, Swedish citizen, born in Frenninge (Sweden) on 7<sup>th</sup> April 1948, residing professionally at 28-30, boulevard de la Cambre, B-1000 Brussels, Belgium, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) of category A shall be eligible for reappointment.

9.3. The director(s) of category B shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) of category B shall be eligible for reappointment.

9.4. In the event of vacancy in the office of a director of category A because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director of category A to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders upon prior consent of Karl Erik Tommy LARSSON.

9.5. In the event of vacancy in the office of a director of category B because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director of category B to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders.”

*Second resolution*

The Meeting resolved to amend article 13 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

**“ Art. 13. Binding Signatures.** The Company shall be bound by the joint signature of any two directors including the signature of one director of category A and one director of category B or by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors.”

*Third resolution*

The Meeting resolved to amend article 19 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

**“ Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies and subject to prior consent of Karl-Erik Tommy LARSSON.”

*Fourth resolution*

The Meeting resolved (i) to acknowledge the decease of Mr. Lars RANSTAM and expressed its deepest sympathies to Mr. Lars RANSTAM's relatives and its thanks to Mr. RANSTAM for his continuous dedication and efforts as a member of the board of directors of the Company, (ii) to acknowledge the dismissal of the current directors and to appoint Mr. Karl Erik Tommy LARSSON, Swedish citizen, born on 7<sup>th</sup> April 1948, in Frenninge (Sweden), having his professional address at 28-30, boulevard de la Cambre, B-1000 Brussels, Belgium, as director of category A, Mr. Karl Mikael LARSSON, Swedish citizen, born on December 3, 1971, in Lomma (Sweden), residing in Ängholmen 21, 426 76 Västra Frölunda, Sweden, as director of category B and Mr. Nikolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, born on June 6, 1956, in

Stafford, United Kingdom, having his professional address at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as director of category B, with effect as from today for a period of six years.

*Fifth resolution*

The Meeting resolved to grant power to any one director of the Company and/or to any lawyer of the law firm Wildgen Partners in law, each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the change of directors, including but not limited to, the filing of documents (including the change of directors) with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication of excerpts in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and generally to perform any other action in relation to the above taken resolutions.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand one hundred and fifty Euros (EUR 1,150.-).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of this deed.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-neuf février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires (les «Actionnaires») de la société TMP Holding S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182512, constituée suivant un acte notarié reçu le 28 novembre 2013 par Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 224 du 24 janvier 2014 (la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire était présidée par Maître Isabelle CHARLIER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Maître Kristof JANSEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le «Secrétaire»)

L'assemblée générale a désigné comme scrutateur Maître Fleur MARCHAL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

Ces trois personnes constituaient le bureau de l'assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le Président exposait et priait le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 9 des statuts de la Société (les «Statuts»);
2. Modification de l'article 13 des Statuts;
3. Modification de l'article 19 des Statuts;
4. Modification de la composition du conseil d'administration:
  - Prise de connaissance du décès de M. Lars RANSTAM, administrateur de la Société;
  - Démission des administrateurs actuels et nomination de nouveaux administrateurs de catégorie A et de catégorie B;
5. Pouvoirs;
6. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le Bureau et le notaire.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, ont ainsi consenti à la tenue de l'assemblée dans un bref délai.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 9 des Statuts qui sera désormais lu comme suit:

##### « **Administration de la société.**

9.1. La société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, ayant au moins un (1) administrateur de catégorie A et deux (2) administrateurs de catégorie B.

9.2. Le(s) administrateur(s) de catégorie A est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale, parmi les candidats présentés par Mr. Karl Erik Tommy LARSSON, citoyen suédois, né à Frenninge (Suède), le 7 avril 1948, résidant professionnellement à 28-30, Boulevard de la Cambre, B-1000 Bruxelles, pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) de catégorie A sortant peut/peuvent être réélu(s).

9.3. Le(s) administrateur(s) de catégorie B est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale, pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) de catégorie B sortant peut/peuvent être réélu(s).

9.4. Au cas où le poste d'un administrateur de catégorie A devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur de catégorie A pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale, à condition qu'il y a un consentement préalable de Mr. Karl Erik Tommy LARSSON.

9.5. Au cas où le poste d'un administrateur de catégorie B devient vacant à la suite d'un décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur de catégorie B pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 13 des Statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants incluant la signature d'un gérant de catégorie A ainsi que la signature d'un gérant de catégorie B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) qui aura/ont reçu le pouvoir d'engager la Société par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 19 des Statuts qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés et sous réserve du consentement préalable de Mr. Karl Erik Tommy LARSSON»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée a décidé (i) de prendre connaissance du décès de Monsieur Lars RANSTAM et a exprimé ses condoléances les plus sincères à la famille de Mr. Lars RANSTAM et ses remerciements à Monsieur RANSTAM pour son dévouement et ses efforts en tant que membre du conseil d'administration de la Société et (ii) d'accepter la démission des administrateurs actuels et de nommer Monsieur Karl Erik Tommy LARSSON, né le 7 avril 1948 à Frenninge (Suède), résidant professionnellement à 28-30, boulevard de la Cambre, B-1000 Bruxelles, Belgique, comme administrateur de catégorie A, Monsieur Karl Mikael LARSSON, né le 3 décembre 1971 à Lomma (Suède), résidant à Ängbolmen 21, 426 76 Västra Frölunda, Suède, comme administrateur de catégorie B et Monsieur Nikolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, né le 6 juin 1956 à Stafford, Royaume-Uni, résidant à 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme administrateur de catégorie B, avec effet à compter de ce jour pour une période de six (6) ans.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée a décidé d'accorder pouvoir à tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, Partners in Law, chacun agissant individuellement sous son /sa seule signature, au nom de la Société, afin de réaliser toutes

les formalités nécessaires auprès des autorités luxembourgeoises compétentes en relation avec le changement d'administrateurs, y compris mais sans s'y limiter, le dépôt de documents (y compris le changement des administrateurs) avec le registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication d'extraits dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et généralement d'exercer toute autre action en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

#### *Frais*

Les frais, coûts et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, susmentionnée sont estimés à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de ces mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et adresses, lesdites personnes ont signé l'acte dans sa version originale avec Nous, notaire.

Signé: I. CHARLIER, K. JANSEN, F. MARCHAL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 février 2016. 2LAC/2016/3910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071944/210.

(160035539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

#### **TMP Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.512.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016071945/14.

(160035578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

#### **Toiture Nero S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4819 Rodange, 36, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg B 204.141.

#### STATUTS

L'an deux mille seize.

Le quatorze janvier.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

#### A COMPARU

Monsieur Harun RAMDEDOVIC, couvreur, né à Lagatore-Berane, le 31 mai 1965, demeurant à L-4819 Rodange, 36, rue de la Gendarmerie

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

TOITURE NERO S. à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de ramonage de cheminées et de nettoyage de toitures.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Rodange.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Harun RAMDEDOVIC, prénommé, .....	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (EUR 900,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société, se considérant comme réuni en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommée gérant de la société: Monsieur Harun RAMDEDOVIC, prénommé.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4819 Rodange, 36, rue de la Gendarmerie

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ramdedovic, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016071946/67.

(160034997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

**Toscana Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 72.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 25 février 2016.  
Référence de publication: 2016071947/10.  
(160035612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Ommage 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 202.741.

Les statuts coordonnés au 19/02/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25/02/2016.  
Me Cosita Delvaux  
*Notaire*  
Référence de publication: 2016071800/12.  
(160035440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Oryx Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 168.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 04 décembre 2015.  
Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*  
Référence de publication: 2016071805/13.  
(160035148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Obco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9747 Enscherange, 23, Ierwesch Duerf.  
R.C.S. Luxembourg B 198.872.

Im Jahre zweitausendundsechszehn, am sechszehnten Tag des Monats Februar.  
Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Herr Pol FISCHBACH, landwirtschaftliche Aushilfskraft, geboren am 08. Juli 1991 in Wiltz, wohnhaft in L-9747 Enscherange, 23, Ierwesch Duerf;
2. Herr Jos FISCHBACH, landwirtschaftliche Aushilfskraft, geboren am 09. November 1989 in Wiltz, wohnhaft in L-9747 Enscherange, 23, Ierwesch Duerf,  
hier vertreten durch Herrn Pol FISCHBACH, vorbenannt, auf Grund einer am 9. Februar 2016 in Enscherange erteilten Vollmacht unter Privatschrift;
3. Frau Annick REIFF, Landwirtin, geboren am 15. November 1962 in Troisvierges, wohnhaft in L-9747 Enscherange, 23, Ierwesch Duerf,  
hier vertreten durch Herrn Pol FISCHBACH, vorbenannt, auf Grund einer am 9. Februar 2016 in Enscherange erteilten Vollmacht unter Privatschrift;
4. Herr Roland FISCHBACH, Maître d'enseignement technique, geboren am 16. April 1959 in Wiltz, wohnhaft in L-9747 Enscherange, 23, Ierwesch Duerf,

hier vertreten durch Herrn Pol FISCHBACH, vorbenannt, auf Grund einer am 9. Februar 2016 in Enscherange erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die vorgenannten Vollmachten, welche „ne varietur“ durch den Vertreter der erschienenen Parteien und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung dauerhaft beigelegt.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die Erschienenen, vorbenannt, sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „OBCO S.à r.l.“, société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-9747 Enscherange, 23, Ierwesch Duerf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B mit der Nummer 198.872, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Edouard DELOSCH, mit damaligem Amtssitz in Diekirch, am 23. Juli 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2530 vom 17. September 2015 (hiernach „die Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht abgeändert.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-), aufgeteilt in dreihundert (300) Anteile von jeweils zweiundvierzig Euro (EUR 42,-), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

- Herr Pol FISCHBACH, vorbenannt, fünfundsiebzig Anteile . . . . .	75 Anteile
- Herr Jos FISCHBACH, vorbenannt, fünfundsiebzig Anteile . . . . .	75 Anteile
- Frau Annick REIFF, vorbenannt, fünfundsiebzig Anteile . . . . .	75 Anteile
- Herr Roland FISCHBACH, vorbenannt, fünfundsiebzig Anteile . . . . .	75 Anteile
Total: dreihundert Anteile . . . . .	<u>300 Anteile</u>

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

#### *Tagesordnung*

1. Erweiterung des Gesellschaftszweckes und diesbezügliche Neuverfassung des Artikels 3 der Satzung der Gesellschaft, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:

„**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist Handel mit landwirtschaftlichen und forstwirtschaftlichen Erzeugnissen sowie Maschinen und Bedarfsartikel, welche mit den genannten Bereichen in Verbindung stehen.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Zweck die An- und Vermietung von Maschinen und Fahrzeugen mit oder ohne Fahrer, sowie das Betreiben vom Vermehrungsbau von Ackerfrüchten.

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen und Beteiligungen in jeder Form an kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Kauf von jeglichen Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlagen, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonst eine Art sowie der Kauf von Patenten und Lizenzen, oder von sonstigen Eigentümern, Rechten und Interessen, die die Gesellschaft als angemessen erachtet und im Allgemeinen diese zu verwalten, entwickeln, verkaufen oder veräußern, ganz oder teilweise für den Zweck den die Gesellschaft als angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere von Unternehmen die diese kaufen, die Beteiligung, die Unterstützung in und von finanziellen, kommerziellen oder sonstigen Transaktionen, und jeder Holding Gesellschaft, Tochtergesellschaft, in der sie ein direktes oder indirektes finanzielles Interesse hat, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu geben, Geld zu leihen und zu verleihen, und schließlich alle Operationen, die direkt oder indirekt zu der Förderung dieser Zweckerfüllung beitragen.

Die Gesellschaft kann Immobilien direkt erwerben oder durch direkte oder indirekte Beteiligungen an Tochtergesellschaften, die Immobilien halten.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.“;

2. Verschiedenes.

IV. Gemäß der Tagesordnung ersuchten die drei alleinigen Anteilhaber alsdann, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen den Gegenstand der Gesellschaft zu erweitern, und diesbezügliche Neuverfassung des Artikels 3 der Satzung der Gesellschaft, welcher künftig folgenden Wortlaut erhält:



„ **Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist Handel mit landwirtschaftlichen und forstwirtschaftlichen Erzeugnissen sowie Maschinen und Bedarfsartikel, welche mit den genannten Bereichen in Verbindung stehen.

Außerdem hat die Gesellschaft zum Zweck die An- und Vermietung von Maschinen und Fahrzeugen mit oder ohne Fahrer, sowie das Betreiben vom Vermehrungsbau von Ackerfrüchten.

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen und Beteiligungen in jeder Form an kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Kauf von jeglichen Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlagen, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonst eine Art sowie der Kauf von Patenten und Lizenzen, oder von sonstigen Eigentümern, Rechten und Interessen, die die Gesellschaft als angemessen erachtet und im Allgemeinen diese zu verwalten, entwickeln, verkaufen oder veräußern, ganz oder teilweise für den Zweck den die Gesellschaft als angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere von Unternehmen die diese kaufen, die Beteiligung, die Unterstützung in und von finanziellen, kommerziellen oder sonstigen Transaktionen, und jeder Holding Gesellschaft, Tochtergesellschaft, in der sie ein direktes oder indirektes finanzielles Interesse hat, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu geben, Geld zu leihen und zu verleihen, und schließlich alle Operationen, die direkt oder indirekt zu der Förderung dieser Zweckerfüllung beitragen.

Die Gesellschaft kann Immobilien direkt erwerben oder durch direkte oder indirekte Beteiligungen an Tochtergesellschaften, die Immobilien halten.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.“

#### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. FISCHBACH, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 février 2016. Relation: 1/LAC/2016/5564. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 24. Februar 2016.

Référence de publication: 2016071794/115.

(160035161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

#### **NBH Switzerland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016071780/13.

(160035455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

**Neue Welt GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 120.871.

—  
**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendsechzehn,

Den fünfzehnten Januar,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen,

Ist erschienen:

Herrn Xuguang ZHAO, Selbständiger, geboren in Liaoning (China) am 6. November 1975, wohnhaft in D-54290 Trier, 8, Moselstrasse

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „NEUE WELT GmbH“, mit Sitz in L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 120 871, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch den damals in Bad-Mondorf amtierenden Notar Roger ARRENSDORFF, am 18. Oktober 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2301 vom 9. Dezember 2006,

- Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf vierzigtausend Euro (40.000.- €) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je vierhundert Euro (400.- €);

- Dass der Komparent Eigentümer aller vorbezeichneten einhundert (100) Gesellschaftsanteile ist,

- Dass der Komparent in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft aufzulösen,

- Dass der Komparent in seiner Eigenschaft als Liquidator erklärt,

- dass alle Aktiva veräußert wurden, NEUE WELT GmbH Gesellschaft mit beschränkter Haftung L-1449 Luxembourg 2, rue de l'Eau R.C.S.L. B 120 871

- dass alle Passiva gegenüber Dritten beglichen sind,

- dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass der Unterzeichnete persönlich für die von der Gesellschaft eventuell eingegangenen und zum Zeitpunkt der Liquidation noch nicht bekannten Verbindlichkeiten haftet.

- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft aufbewahrt werden.

Für die Veröffentlichungen und Hinterlegungen ist dem Überbringer einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde Vollmacht gegeben.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Düdelingen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: X. ZHAO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 janvier 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016071782/47.

(160036076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

**NGG Natural Gas Generation AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 178.025.

Im Jahre zweitausendundsechzehn, am fünfzehnten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft «NGG Natural Gas Generation AG» mit Sitz in L-1637 Luxemburg, 5, rue Goethe, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 178025, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Maître Karine REUTER, Notarin mit damaligem Amtssitz in Pétange, am 17. Juni 2014, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1499 vom 25. Juni 2013, zu einer Generalversammlung zusammen getreten. Die Satzung wurde nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Daniel ADAM, beruflich wohnhaft in 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zum Schriftführer Frau Corinne PETIT, Privatbeamte, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Isabel DIAS, Privatbeamte, mit derselben Berufsanschrift.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1) Kapitalerhöhung von EUR 200.000.- (zweihunderttausend Euro) um das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000), eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000) pro Aktie auf dreihunderttausend Euro (EUR 300.000.-) durch die Ausgabe von zweihundert (200) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000.-) pro Aktie, anzuheben.

3) Zeichnung der 200 (zweihundert) neuen Aktien und Abänderung von Artikel 5, erster Absatz der Satzung.

4) Abänderung von Artikel 5, erster Absatz der Satzung.

5) Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.

III. Dass einhundert (100) Aktien von einhundert (100) Aktien (100 % des gesamten Gesellschaftskapitals) in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben. Die Versammlung ist somit beschlussfähig.

Nach Beratung fasst die Aktionärversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Aktionäre beschliessen, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Wert von EUR 200.000.- (zweihunderttausend Euro) um das gezeichnete Kapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000), eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000) pro Aktie auf dreihunderttausend Euro (EUR 300.000.-) durch die Ausgabe von zweihundert (200) neuen Aktien, alle mit einem Nennwert von eintausend Euro (EUR 1.000.-) pro Aktie, anzuheben.

Sämtliche 200 (zweihundert) neuen Aktien wurden vom alleinigen Gesellschafter gezeichnet,

hier vertreten durch Herrn Daniel ADAM, vorgenannt, Kraft einer Vollmacht gezeichnet unter Privatschrift am 1. Februar 2016.

Sämtliche zweihundert (200) neue Aktien wurden zu hundert (100%) Prozent zum Gesamtpreis von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000) gezeichnet und eingezahlt.

Der Gesellschaft steht somit vorgenannter Betrag ab heute zur Verfügung, so wie dies dem amtierenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich annimmt.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Aktionäre beschliessen Artikel 5, erster Absatz, auf Grund des ersten Beschlusses folgenden neuen Wortlaut zu geben:

« **Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 300.000.- (drehunderttausend Euro) eingeteilt in 300 (drehundert) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils EUR 1.000.- (eintausend Euro), alle voll und ganz gezeichnet.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

#### *Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendneuhundert Euro (EUR 1.900.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. Adam, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 février 2016. 2LAC/2016/3939. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071783/68.

(160035526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Notario's Truck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7374 Helmdange, 131, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 204.166.

—  
STATUTS

L'an deux mille seize, le huit février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Sandra Macedo Gaspar, épouse de Monsieur Otilio Fernandes Notario, née à Ettelbruck, le 4 mars 1984, demeurant à L-7374 Helmdange, 131, route de Luxembourg,

2) Monsieur Otilio Fernandes Notario, né à Vila Pouca (Portugal), le 12 janvier 1976, demeurant à L-7374 Helmdange, 131, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec restauration, fixe ou mobile, la vente de produits cuisinés frais ou préparés d'avance.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "NOTARIO'S TRUCK S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Helmdange.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000.- (VINGT-CINQ MILLE EUROS) représenté par 250 (DEUX CENT CINQUANTE) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (CENT EUROS) chacune.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs de signature seront déterminés par l'assemblée générale des associés/par l'associé unique lors de la nomination des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille seize.

#### *Souscription et libération*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Madame Sandra Macedo Gaspar, prénommée:	
Cent vingt-cinq parts sociales .....	125
2) Monsieur Otilio Fernandes Notario, prénommé:	
Cent vingt-cinq parts sociales .....	125

Les 250 (DEUX CINQUANTE (250) parts sociales ont été libérées par les associés par un apport en nature consistant en une camionnette MERCEDES-BENZ 310D (no de châssis WDB6024171P227570, évaluée à EUR 25.000.- (vingt-cinq mille euros).

La preuve de l'existence et de la valeur dudit apport a été rapportée au notaire instrumentant.

La Société s'engage à entreprendre les démarches nécessaires pour faire immatriculer la voiture au nom de la Société.

#### *Décision des associés*

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Sandra Macedo Gaspar, épouse de Monsieur Otilio Fernandes Notario, née à Ettelbruck, le 4 mars 1984, demeurant à L-7374 Helmdange, 131, route de Luxembourg,

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2. Le siège social est fixé à L-7374 Helmdange, 131, route de Luxembourg.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MACEDO GASPAR, O. FERNANDES NOTARIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5060. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2016.

Référence de publication: 2016071784/96.

(160035566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Kliber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 11, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 192.016.

---

Les statuts coordonnés au 29 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2016071695/11.

(160034954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**Levka S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.067.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille seize, le dix-huit février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Levka S.à.r.l., en liquidation", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117 067, constituée sous la dénomination de FM BETA S.à.r.l. suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1550 du 14 août 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 163 du 12 février 2007.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 96 du 15 janvier 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Maria Helena GONCALVES, coprorate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Fanny MEUNIER, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Annerose GÖBEL, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte, de même que les procurations avec lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1.- Rapport du Commissaire-vérificateur à la Liquidation.
- 2.- Approbation des comptes de liquidation et décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur à la Liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Décision sur le lieu de conservation des archives pour la période légale.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée reçoit et approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation qui, après avoir été signé «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat jusqu'à cette date.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société et confirme que cette dernière a cessé d'exister.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.050,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Fanny MEUNIER, Annerose GÖBEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 février 2016. Relation GAC/2016/1347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016071708/64.

(160035687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**La Villa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 200.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016071722/13.

(160035070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---

**SZD Holding S.à r.l., Seniorenzentren Deutschland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. TSC Property Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 6.380.188,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.265.

L'an deux mille seize, le deux février,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Mosella Consult S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51918 («Mosella»)

représentée aux fins des présentes par deux gérants, Madame Helena Coppen, demeurant professionnellement à Luxembourg et la SPRL Amaury de Crombrugge, ayant son siège social à B-1640 Sint-Genesius-Rode, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0464615548, elle-même représentée par son gérant Monsieur Amaury de Crombrugge,

2. Cardif Lux Vie S.A., une société anonyme existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23-25 Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47240 («Cardif»)

représentée aux fins des présentes par Matthieu De Donder, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes de deux procurations.

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes.

(1. et 2. ci-dessus sont désignés comme les "Associés")

Les Associés, tels que dûment représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent détenir la totalité des parts sociales de TSC Property Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150265 (la «Société»). La Société a été constituée le 21 décembre 2009 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 179 le 28 janvier 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 septembre 2013 suivant un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2557 du 15 Octobre 2013.

Les Associés, dûment représentés, déclarent qu'ils sont parfaitement informés des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 5.930.188,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) à six millions trois cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 6.380.188,-), par l'émission de cinq millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-huit (5.930.188) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

2 Acceptation de la souscription de quatre millions sept cent quarante-quatre mille cent cinquante (4.744.150) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, par Mosella Consult S.à r.l. et libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par (i) la conversion de quatre millions trente-deux mille cinq cent vingt-huit (4.032.528) convertible preferred equity certificates ayant chacun une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) émis par la Société, (ii) la conversion de sept cent onze mille six cent vingt-deux (711.622) yield free preferred equity certificates ayant chacun une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) émis par la Société et (iii) l'apport en nature d'une créance détenue vis-à-vis de la Société d'un montant de trente millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-et- un euros et onze eurocents (EUR 30.682.521,11);

3 Acceptation de la souscription de un million cent quatre-vingt-six mille trente-huit (1.186.038) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, par Cardif Lux Vie S.A. et libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par (i) la conversion de un million huit mille cent trente-deux (1.008.132) convertible preferred equity certificates ayant chacun une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) émis par la Société, (ii) la conversion de cent soixante-dix-sept mille neuf cent six (177.906) yield free preferred equity certificates ayant chacun une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) émis par la Société et (iii) l'apport en nature d'une créance détenue vis-à-vis de la Société d'un montant de sept millions six cent soixante-dix mille six cent trente euros et vingt-huit eurocents (EUR 7.670.630,28);

4 Modification de la dénomination sociale de la Société en «Seniorenzentren Deutschland Holding S.à r.l.» (en abrégé «SZD Holding S.à r.l.»):

5 Reclassification des (i) cinq millions cent quatre mille cent cinquante (5.104.150) parts sociales ordinaires détenues par Mosella Consult S.à r.l. en parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) un million deux cent soixante-seize mille trente-huit (1.276.038) parts sociales ordinaires détenues par Cardif Lux Vie S.A. en parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

6 Modification et refonte les statuts de la Société afin, notamment, de refléter les résolutions adoptées sous les précédents points de l'ordre du jour;

7 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 5.930.188,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros



(EUR 450.000) à six millions trois cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 6.380.188,-), par l'émission de cinq millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-huit (5.930.188) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ont ensuite comparu:

I. Mosella, tel que représenté ci-dessus, a déclaré souscrire à quatre millions sept cent quarante-quatre mille cent cinquante (4.744.150) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-et-un euros et onze eurocents (EUR 30.682.521,11) et a déclaré libérer intégralement ces nouvelles parts sociales souscrites par (i) la conversion de quatre millions trente-deux mille cinq cent vingt-huit (4.032.528) convertible preferred equity certificates émis par la Société et ayant chacun une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) en quatre millions trente-deux mille cinq cent vingt-huit (4.032.528) parts sociales de la Société et la conversion de sept cent onze mille six cent vingt-deux (711.622) yield free preferred equity certificates émis par la Société et ayant chacun une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) en sept cent onze mille six cent vingt-deux (711.622) parts sociales de la Société (la «Conversion 1») et (ii) l'apport en nature d'une créance détenue vis-à-vis de la Société d'un montant de trente millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-et-un euros et onze eurocents (EUR 30.682.521,11) (l'«Apport 1»).

La preuve par Mosella de la propriété des convertible preferred equity certificates et yield free preferred equity certificates à convertir et de l'Apport 1 a été rapportée au notaire soussigné.

Mosella a déclaré encore que les convertible preferred equity certificates et yield free preferred equity certificates à convertir et que l'Apport 1 sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la conversion des convertible preferred equity certificates et yield free preferred equity certificates et au libre transfert de l'Apport 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer une conversion valable des convertible preferred equity certificates et yield free preferred equity certificates et un transfert valable de l'Apport 1 à la Société.

II. Cardif, tel que représenté ci-dessus, a déclaré souscrire à un million cent quatre-vingt-six mille trente-huit (1.186.038) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept millions six cent soixante-dix mille six cent trente euros et vingt-huit eurocents (EUR 7.670.630,28) et a déclaré libérer intégralement ces nouvelles parts sociales souscrites par (i) la conversion de un million huit mille cent trente-deux (1.008.132) convertible preferred equity certificates émis par la Société et ayant chacun une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) en un million huit mille cent trente-deux (1.008.132) parts sociales de la Société et la conversion de cent soixante-dix-sept mille neuf cent six (177.906) yield free preferred equity certificates émis par la Société et ayant chacun une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) en cent soixante-dix-sept mille neuf cent six (177.906) parts sociales de la Société (la «Conversion 2») et, ensemble avec la Conversion 1, les «Conversions») et (ii) l'apport en nature d'une créance détenue vis-à-vis de la Société d'un montant de sept millions six cent soixante-dix mille six cent trente euros et vingt-huit eurocents (EUR 7.670.630,28) (l'«Apport 2») et, ensemble avec l'Apport 1, les «Apports»).

La preuve par Cardif de la propriété des convertible preferred equity certificates et yield free preferred equity certificates à convertir et de l'Apport 2 a été rapportée au notaire soussigné.

Cardif a déclaré encore que les convertible preferred equity certificates et yield free preferred equity certificates à convertir et que l'Apport 2 sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la conversion des convertible preferred equity certificates et yield free preferred equity certificates et au libre transfert de l'Apport 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer une conversion valable des convertible preferred equity certificates et yield free preferred equity certificates et un transfert valable de l'Apport 2 à la Société.

Les Associés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel les Conversions et les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«En considération du ratio de conversion et de la méthodologie d'évaluation décrits ci-dessus, nous (i) confirmons que les Conversions résultent en l'émission de cinq millions neuf cent trente mille cent quatre-vingt-huit (5.930.188) nouvelles Parts Sociales par la Société aux Apporteurs et (ii) n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des Apports en nature consentis à la Société, qui correspond au moins à la prime d'émission d'un montant de trente-huit millions trois cent cinquante-trois mille cent cinquante et un euros et trente-neuf eurocents (EUR 38,353,151.39) qui est afférente à l'émission des nouvelles Parts Sociales par la Société.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

#### *Seconde résolution*

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "TSC Property Holding S.à r.l." en «Seniorenzentren Deutschland Holding S.à r.l.» (en abrégé «SZD Holding S.à r.l.»).

### *Troisième résolution*

Les Associés décident de reclassifier les (i) cinq millions cent quatre mille cent cinquante (5.104.150) parts sociales de la Société détenues par Mosella en parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et (ii) un million deux cent soixante-seize mille trente-huit (1.276.038) parts sociales ordinaires détenues par Cardiff en parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune

### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier et refondre les statuts de la Société, afin, notamment, de refléter la résolution présente. Les statuts de la Société seront dorénavant libellés de la façon suivante:

## **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**1. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), par les présents statuts (les «Statuts») et la Convention.

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Seniorenzentren Deutschland Holding S.à r.l.» (en abrégé «SZD Holding S.à r.l.»)

**2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants tel que défini ci-dessous.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l' 30 des Statuts.

## **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à six millions trois cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-huit euros (EUR 6.380.188,-) divisé en cinq millions cent quatre mille cent cinquante (5.104.150) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et un million deux cent soixante-seize mille trente-huit (1.276.038) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») et, ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, (i) un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport (Compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») dédiés aux Parts Sociales de Catégorie A peuvent être établis sur lesquels seront transférés toutes les primes d'émission ou tous les apports en capital non rémunéré par des titres (le cas échéant) payés sur les Parts Sociales de Catégorie A en plus de la valeur nominale et (ii) un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport (Compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») dédiés aux Parts Sociales de Catégorie B peuvent être établis sur lesquels seront transférés toutes les primes d'émission ou tous les apports en capital non rémunéré par des titres (le cas échéant) payés sur les Parts Sociales de Catégorie B en plus de la valeur nominale

Le(s) compte(s) prime d'émission et compte(s) d'apport constituent une réserve distribuable et peuvent être utilisés notamment pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale, étant entendu que (i)

toute distribution provenant du compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport dédiés aux Parts Sociales de Catégorie A ne peuvent être effectués qu'au profit de l'Associé A et (ii) toute distribution provenant du compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport dédiés aux Parts Sociales de Catégorie B ne peuvent être effectués qu'au profit de l'Associé B.

**6. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**7. Parts Sociales.** Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

La propriété des Parts Sociales ne pourra faire l'objet d'aucun démembrement et les Parts Sociales ne pourront être grevées d'aucune sûreté ou charge quelconque.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux Lois.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société, de la Convention et des décisions valablement adoptées par les Associés.

**8. Cession de Parts Sociales.**

8.1 Toute Cession de Parts Sociales devra nécessairement porter au moins sur vingt (20) pourcent des Parts Sociales émises par la Société, sauf dispositions contraires des présents Statuts et de la Convention.

8.2 Toutes Cessions (partielles ou totales) par l'un des Associés autres que celles autorisées aux termes des présents Statuts ou de la Convention seront inopposables à l'autre Associé et à la Société. La Société refusera de reconnaître ou d'enregistrer toutes Cessions faites en violation des Statuts et de la convention.

8.3 Toute Cession de Parts Sociales sera notifiée à la Société conformément à l'article 190 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

8.4 Les Associés s'interdisent, tant pour eux-mêmes que pour leurs Sociétés Liées, de Céder leurs Parts Sociales à un tiers pendant une période de cinq (5) ans à compter du 27 Novembre 2015

8.5 Par dérogation à l'article 8.4, toute Cession de Parts Sociales d'un Associé d'une catégorie à l'Associé de l'autre catégorie ou à une Société Liée à l'Associé de l'autre catégorie est libre, pour autant que la Cession soit effectuée conformément aux dispositions de la Convention.

8.6 Toutes autres Cessions de Parts Sociales que celles envisagées à l'article 8.5 des présents Statuts (ou autres transmissions des Parts Sociales à titre onéreux ou titre gratuit, à titre particulier ou à titre universel) sont soumises à un droit de premier refus (tel que prévu à l'article 8.7 des présents Statuts) et à un droit de suite (tel que prévu à l'article 8.8 des présents Statuts).

8.7 Droit de premier refus

8.7.1 Sans préjudice des articles 8.4 et 8.5 des présents Statuts, au cas où l'un des Associés (et, le cas échéant, une/des Société(s) Liée(s) à celui-ci) (le «Cédant») envisagerait de Céder tout ou partie de ses Parts Sociales (les «Parts Sociales Offertes») à un tiers autre qu'une Société Liée à cet Associé, il notifiera aussi tôt que possible son intention par écrit (la «Notification de Transfert») au Conseil de Gérance de la Société et à l'autre Associé, afin de permettre prioritairement à l'autre Associé d'exercer son droit de premier refus sur les Parts Sociales Offertes (le «Droit de Premier Refus»). La Notification de Transfert doit mentionner les informations suivantes:

- le nombre et la catégorie des Parts Sociales Offertes;
- le prix demandé par Part Sociale Offerte (le «Prix Demandé»);
- la date de transfert des Parts Sociales Offertes;
- une description complète des autres termes et conditions sur base desquels le Cédant désire transférer les Parts Sociales Offertes les «Conditions Demandées»).

8.7.2 L'autre Associé aura soixante (60) jours pour exercer son Droit de Premier Refus sur l'ensemble des Parts Sociales Offertes à compter de la réception de la Notification de Transfert.

Le Droit de Premier Refus sera exercé à l'option de son bénéficiaire aux Prix Demandé et Conditions Demandées.

Sans préjudice de conditions de paiement plus favorables pour le cessionnaire qui auraient été notifiées par le Cédant, le prix sera payé dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendaires de la Notification de Transfert en contrepartie de la propriété des Parts Sociales.

8.7.3 A défaut d'exercice du Droit de Premier Refus sur la totalité des Parts Sociales Offertes, celles-ci pourront être librement Cédées à un candidat acquéreur à des conditions au moins égales à celles figurant dans la Notification de Transfert et ceci dans les cent quatre-vingts (180) jours calendaires de cette dernière, à condition que le candidat acquéreur s'engage préalablement à adhérer à la Convention. A défaut, la procédure devra être recommencée.

8.8 Droit de suite

8.8.1 Au cas où l'un des Associés (et, le cas échéant, une/des Société(s) Liée(s) à celui-ci) envisagerait de Céder tout ou partie de ses Parts Sociales à un tiers autre qu'une Société Liée à cet Associé, il devra offrir à l'autre Associé de faire reprendre par le candidat acquéreur la totalité des Parts Sociales de ce dernier (et, le cas échéant, des/de la Société(s) Liée(s) à celui-ci) (le «Droit de Suite»).

Cette offre devra être notifiée dès que possible après réception de l'offre du tiers dans ce cadre, le destinataire de cette notification ayant vingt (20) jours pour exercer son Droit de Suite.

Le Droit de Suite sera exercé aux conditions offertes par le tiers candidat acquéreur. Le prix des Parts Sociales sera payé dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendaires de la notification initiale en contrepartie de la propriété des Parts Sociales.

8.8.2 En cas de méconnaissance du présent Droit de Suite, la partie en défaut devra reprendre sans délai les Parts Sociales qui en font l'objet aux conditions ci-dessus et moyennant le paiement immédiat du prix dû, ceci sans préjudice de tous dommages-intérêts.

#### 8.9 Obligation de suite

8.9.1 Dans le cas d'une offre d'achat portant sur l'ensemble des Parts Sociales de la Société formulée par un tiers de bonne foi (l'«Offre d'Achat»), l'Associé A peut contraindre l'Associé B, pour autant que l'Associé B n'ait pas exercé son Droit de Suite, à céder l'ensemble de ses Parts Sociales de la Société (ainsi que celles détenues par toute Société Liée à l'Associé B) au tiers selon les termes et conditions de l'Offre d'Achat (l'«Obligation de Suite»).

8.9.2 L'Associé A notifiera l'Associé B au moins 30 jours ouvrables avant l'exercice de son Obligation de Suite (la «Notification de Suite»). Cette Notification de Suite contiendra les termes et conditions de l'Offre d'Achat, en ce compris une copie de la lettre d'offre du tiers acquéreur.

En cas d'exercice par l'Associé A de son Obligation de Suite, l'Associé B devra céder ses Parts Sociales au tiers acquéreur au même moment que l'Associé A conformément aux termes et conditions de l'Offre d'Achat. Le prix des Parts Sociales sera payé dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendaires de la notification initiale en contrepartie de la propriété des Parts Sociales.

**9. Incapacité, Décès, Suspension des Droits Civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un Associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par cinq (5) gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants») et formeront, ensemble, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»).

Quatre (4) Gérants seront désignés sur proposition de l'Associé A (les «Gérants A») et un (1) Gérant sera désigné sur proposition de l'Associé B (le «Gérant B»).

Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés, étant entendu que dans l'hypothèse où un Gérant devrait être remplacé, l'Associé de la catégorie ayant proposé pour nomination ledit Gérant aura le droit de proposer des candidats afin de pourvoir à ce mandat.

En cas de vacance d'un poste de Gérant par suite de décès, démission ou, de manière générale, toute autre cause, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement en conformité avec les dispositions applicables du droit luxembourgeois. Le remplaçant sera choisi sur proposition des Gérants de la catégorie à laquelle appartient le Gérant dont le poste est vacant.

Les Associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**11. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société (en ce compris, mais de manière non limitative, toutes décisions relatives aux investissements, aliénations, acquisitions, financement, refinancement concernant les biens de la Société ou relatifs à ceux-ci).

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux Associés relèvent de la compétence du ou des Gérant(s).

**12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix. Le Conseil de Gérance aura la faculté de déléguer certains de ses pouvoirs à un Gérant A en vue de faciliter la gestion quotidienne de la Société.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance nommera parmi les Gérants A un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, dix (10) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (en ce compris, par lettre, télécopie ou courrier électronique). La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion. L'ordre du jour de la réunion sera communiqué cinq (5) jours calendaires avant ladite réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

En cas d'extrême urgence, et pour autant que cela soit dans l'intérêt de la Société, ledit délai de convocation pourra être réduit.

Toutefois, les délibérations relatives aux sujets suivants ne pourront être adoptées que pour autant que tous les membres du Conseil de Gérance en aient été informés au minimum vingt (20) jours calendaires précédant le Conseil de Gérance appelé à statuer sur lesdits sujets (sauf en cas d'urgence, auquel cas les Associés pourront déroger à ce délai de commun accord):

- toute modification du Business Plan;
- l'approbation du budget annuel de la Société;
- toute décision d'acquisition ou de désinvestissement non incluse dans le Business Plan pour un montant supérieur à cinq millions d'euros.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut, à titre occasionnel et exceptionnel, se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants. Les procurations données pour une réunion du Conseil de Gérance seront annexées au procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, pour autant toutefois qu'au moins un Gérant A et un Gérant B soient présents ou représentés.

Si, lors d'une réunion du Conseil de Gérance, aucun Gérant A ou Gérant B n'est présent ou représenté, une seconde réunion du Conseil de Gérance, avec le même ordre du jour, sera convoquée dans les dix (10) jours ouvrables suivant la première réunion et le Conseil de Gérance pourra délibérer et statuer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour de la première réunion, et ce peu importe le nombre de gérants présents ou représentés.

Chaque Gérant dispose d'une voix.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf pour les décisions relatives aux sujets suivants, qui ne pourront être adoptées qu'à l'unanimité des voix exprimées par les Gérants présentes ou représentés:

- toute proposition aux assemblées générales de la Société en matière de distribution de dividendes aux Associés qui serait inférieure aux dispositions de l'Article 29 des présents Statuts. Afin d'éviter toute doute, toute proposition aux assemblées générales de la Société en matière de distribution de dividendes qui serait égale ou supérieure aux dispositions de l'Article 29 des présents Statuts est décidée à la majorité simple des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés;
- toute décision de distribution intérimaire aux Associés qui serait inférieure aux dispositions de l'Article 29 des présents Statuts, étant entendu que toute décision de distribution intérimaire égale ou supérieure aux dispositions de l'Article 29 des présents Statuts est décidée à la majorité simple des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés;
- toute décision de dépenses d'investissement de capital («CAPEX»), d'acquisition ou de désinvestissement de la Société non incluses dans le Business Plan immobilier pour un montant supérieur à:
  - \* cinq millions d'euros concernant les CAPEX;
  - \* huit millions d'euros concernant les acquisitions de la Société;
  - \* douze millions d'euros concernant les ventes effectuées par la Société.

En cas de parité de voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

A titre occasionnel et exceptionnel, un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent, à titre occasionnel et exceptionnel, être adoptées par voie circulaire, signées par tous les Gérants. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière

que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**14. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) Gérants. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**15. Rémunération et Dépenses.** Le mandat des Gérants ne sera pas rémunéré sous réserve du remboursement de toutes les dépenses exposées par les Gérants en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**16. Conflits d'Intérêt.** Si un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un Gérant est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**17. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**18. Commissaires.** La vérification des comptes de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires.

Un ou plusieurs commissaires doivent être nommés si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés. Le(s) commissaire(s) n'a/ont pas besoin d'être Associé(s).

Dans les cas prévu par les Lois, la vérification des comptes de la Société doit être confiée à un réviseur d'entreprises agréé habilité au Luxembourg. Si un réviseur d'entreprises agréé est nommé, aucun commissaire peut être nommé.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Sauf si autrement disposé par les Lois, ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés.

#### Chapitre IV. Des associés

**19. Pouvoirs des Associés.** Les Associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

**20. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** Une assemblée générale annuelle des Associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, se tiendra annuellement, et ce conformément aux dispositions des articles 21 et suivants des présents Statuts.

**21. Autres Assemblées Générales.** Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle des Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**22. Convocation des Assemblées Générales.** Les Associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, ou des Associés représentant plus de quinze pourcent (15%) du capital social émis.

La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Associés doit

également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et qu'ils renoncent aux formalités de convocation, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**23. Présence - Représentation.** Tous les Associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des Associés.

Un Associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même Associé. Un mandataire peut représenter plus d'un Associé.

**24. Procédure.** Toute assemblée générale des Associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des Associés.

Le Président de l'assemblée générale des Associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des Associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**25. Quorum et majorités.** L'Assemblée Générale des Associés de la Société ne peut, au terme d'une première convocation, valablement délibérer et prendre des résolutions que si l'Associé A et l'Associé B sont présents ou représentés.

Si, au terme d'une première convocation, ce quorum n'est pas réuni, une deuxième réunion de l'assemblée générale ayant le même ordre du jour sera convoquée au moins cinq (5) jours ouvrables (et maximum dix (10) jours ouvrables) après la première réunion. Les résolutions seront alors adoptées selon les majorités décrites ci-dessous, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Les résolutions dont l'adoption n'est pas soumise aux conditions de quorum et de majorité décrites ci-dessous ou exigées pour toute modification des Statuts, seront adoptées par les Associés à la majorité simple des voix exprimées par les Associés présents ou représentés.

Les décisions suivantes ne pourront être valablement adoptées que si elles recueillent une majorité de quatre-vingt pourcent (80 %) des voix plus une voix exprimées par les Associés présents ou représentés:

- Augmentation de capital de la Société, étant entendu que la majorité prévue selon les dispositions légales trouvera toutefois à s'appliquer si l'augmentation de capital de Société a pour but d'augmenter le CAPEX de la société afin de maintenir les actifs dans un état permettant la location;

- Distribution de dividendes qui serait inférieure aux dispositions de l'Article 29 des présents Statuts. Toute distribution de dividendes égale ou supérieure aux dispositions de l'Article 29 des présents Statuts sera toutefois décidée à la majorité simple des voix exprimées par les Associés présents ou représentés.

Pour les résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**26. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et peuvent être signés par tous les Associés ou mandataires d'Associés qui en font la demande.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les Associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Gérants au moins agissant conjointement.

Les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les Associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**27. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**28. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés sont soumis aux Associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

## 29. Distribution des Bénéfices.

29.1 Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

29.2 Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, le reporter à nouveau ou le distribuer avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Associés, de la manière suivante:

29.2.1 Les Parts Sociales de Catégorie A donnent le droit de recevoir annuellement un dividende préférentiel représentant 0.20% de la valeur brute (en ce compris les droits de transfert) pro rata temporis des actifs immobiliers de la Société et de ses filiales telle qu'établie lors de la dernière valorisation par experts, lequel sera augmenté, en cas de vente ou acquisition d'actifs détenus par la Société ou ses filiales, de 0.20% de la même valeur;

29.2.2 Au cas où un dividende préférentiel ne serait pas mis en paiement par la Société, pour quelque raison que ce soit, lors d'un ou plusieurs exercice(s) social/sociaux, le premier dividende préférentiel versé par la Société après cet/ces exercice (s) social/sociaux devra également inclure le(s) dividende(s) préférentiel(s) qui aurai(en)t dû être versé(s) lors de cet/ces exercice(s) social/sociaux.

29.2.3 Sous réserve de la distribution du dividende préférentiel prévue ci-avant, chaque Part Sociale donne droit à une même proportion dans les distributions faites par la Société.

29.3 Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions des Statuts qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des Associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti au prorata entre le(s) Associé(s) étant toutefois entendu que dans l'hypothèse où un ou plusieurs dividende(s) préférentiel(s) n'aurai(en)t, pour une quelconque raison, pas été payé(s) par la Société conformément à l'Article 29 des présents Statuts, le détenteur des Parts Sociales A aura le droit de réclamer, sur le bonus de liquidation, un montant correspondant au(x) dividende(s) préférentiel(s) qui aurai(en)t dû être versé(s) par la Société.

## Chapitre VII. Dispositions générales

**31. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts ou par la Convention seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**32. Définitions.** Dans les présents Statuts, à moins que le contexte n'en requiert autrement, les termes suivants auront la signification énoncée ci-après:

Associé signifie un titulaire de Parts Sociales dans la Société;

Associé A signifie le titulaire de Parts Sociales de Catégorie A;

Associé B signifie le titulaire de Parts Sociales de Catégorie B;

Business Plan signifie le business plan relatif à la Société convenu par les Associés;

Céder ou Cession signifie tout transfert ou promesse de transfert de propriété, affectation en garantie, démembrement de propriété, y compris l'apport en société, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que toute transmission à la suite de dissolution d'une société, d'apport en société, de fusion, de scission ou de tout autre opération inter-sociétés;

Convention signifie la convention d'Associés conclue par l'Associé A et l'Associé B tel qu'en vigueur de temps en temps;

Société Liée signifie, dans le sens de "sociétés liées à une société, (i) les sociétés qu'elle contrôle, (ii) les sociétés qui la contrôlent, (iii) les sociétés avec lesquelles elle forme consortium et (iv) les autres sociétés qui, à la connaissance de son organe d'administration, sont contrôlées par les sociétés visées sub i), ii) et iii).

Dans le chef de l'Associé A, la notion de Société Liée comprend toutes sociétés liées à cet Associé A, AG Real Estate S.A. et AG Insurance S.A.

Dans le chef de l'Associé B, tout fonds immobilier opéré par BNP Paribas ne sera pas une Société Liée.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 7.000.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte, contenant un blanc bâtonné.

Signé: H. COPPEN, A. DE CROMBRUGGHE, M. DE DONDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4375. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065624/526.

(160026997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

**MREF II AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 5.419.889,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.504.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, a company incorporated in England and Wales (registered number 06312634) and whose registered office is at Nightingale House, 65 Curzon Street, London, W1J 8PE acting as general partner of Moorfield Real Estate Fund II "A" Limited Partnership, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP012496 ("MREF II A");

duly represented by Mr. Michael Rebholz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a duly given proxy;

2) Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, a company incorporated in England and Wales (registered number 06312634) and whose registered office is at Nightingale House, 65 Curzon Street, London, W1J 8PE acting as general partner of Moorfield Real Estate Fund II "B" Limited Partnership, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP012497 ("MREF II B");

duly represented by Mr. Michael Rebholz, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a duly given proxy.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of MREF II AC Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B142504, incorporated on 10 October 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published with the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* under number 2705 on 6 November 2008 (the "Company").

The Shareholders then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of five million four hundred four thousand eight hundred eighty-nine pounds sterling (GBP 5,404,889) to bring it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) up to a new amount of five million four hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine pounds sterling (GBP 5,419,889) through the issuance of

- a. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class A shares,
- b. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class B shares,
- c. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class C shares,
- d. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class D shares,
- e. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class E shares,
- f. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class F shares,
- g. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class G shares,
- h. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class H shares,
- i. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class I shares, and
- j. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class J shares;

2. Restatement of the article 5 of the Company's articles of association; and

### 3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of five million four hundred four thousand eight hundred eighty-nine pounds sterling (GBP 5,404,889) in order to bring it from its current amount of fifteen thousand pounds sterling (GBP 15,000) up to a new amount of five million four hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine pounds sterling (GBP 5,419,889) through the issuance of

- a. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class A shares,
- b. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class B shares,
- c. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class C shares,
- d. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class D shares,
- e. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class E shares,
- f. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class F shares,
- g. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class G shares,
- h. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class H shares,
- i. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class I shares, and
- j. five hundred and forty million four hundred and eighty-eight thousand nine hundred (540,488,900) class J shares;

having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, each of them to be subscribed by the shareholders pro rata their shareholding in the Company.

The Shareholders, therefore, further resolves to approve and to record the subscription of the newly issued shares by the Shareholders as follows:

#### *Subscription and payment*

1) MREF II A, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

- a. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class A shares,
- b. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class B shares,
- c. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class C shares,
- d. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class D shares,
- e. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class E shares,
- f. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class F shares,
- g. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class G shares,
- h. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class H shares,
- i. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class I shares, and
- j. two hundred and ninety-five million nine hundred and seventy-eight thousand two hundred (295,978,200) class J shares,

having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of two million nine hundred fifty-nine thousand seven hundred eighty-two pounds sterling (GBP 2,959,782) that the MREF II A holds against the Company (the "First Receivable") to be allocated to the share capital of the Company.

MREF II A, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the First Receivable contributed in kind are free of any lien; and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the First Receivable to the Company. Proof of the ownership by MREF II A of the First Receivable has been given to the undersigned notary.

MREF II A, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the First Receivable has been certified by a certificate dated as of the date of the First Receivable, issued by the management of the Company, on

the basis of a pro forma balance sheet of the Company dated as of the date hereof, which will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

2) MREF II B, prenamed, here represented as aforementioned, declares to subscribe for

- a. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class A shares,
- b. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class B shares,
- c. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class C shares,
- d. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class D shares,
- e. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class E shares,
- f. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class F shares,
- g. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class G shares,
- h. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class H shares,
- i. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class I shares, and
- j. two hundred and forty-four million five hundred and ten thousand seven hundred (244,510,700) class J shares,

having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each, and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of two million four hundred forty-five thousand one hundred seven pounds sterling (GBP 2,445,107) that the MREF II B holds against the Company (the “Second Receivable” together with the First Receivable, the “Receivables”) to be allocated to the share capital of the Company.

MREF II B, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the Second Receivable contributed in kind are free of any lien; and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Second Receivable to the Company. Proof of the ownership by MREF II B of the Second Receivable has been given to the undersigned notary.

MREF II B, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Second Receivable has been certified by a certificate dated as of the date of the Second Receivable, issued by the management of the Company, on the basis of a pro forma balance sheet of the Company dated as of the date hereof, which will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Second Resolution*

The Shareholders resolve to change the Company’s share capital by amending article 5 of the articles of association of the Company.

Article 5 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at five million four hundred nineteen thousand eight hundred eighty-nine pounds sterling (GBP 5,419,889) represented by

- a. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class A shares,
- b. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class B shares,
- c. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class C shares,
- d. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class D shares,
- e. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class E shares,
- f. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class F shares,
- g. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class G shares,
- h. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class H shares,
- i. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class I shares, and
- j. five hundred and forty-one million nine hundred and eighty-eight thousand nine hundred (541,988,900) class J shares, with a nominal value of one thousandth pound sterling (GBP 0.001) each.

#### *Costs - Estimation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing persons, the proxy-holders signed together with the notary, this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, une société constituée en Angleterre et aux Pays de Galle (numéro d'immatriculation 06312634) et dont le siège social est à Nightingale House, 65 Curzon Street, London, W1J 8PE agissant en qualité d'associé commandité de Moorfield Real Estate Fund II «A» Limited Partnership, une limited partnership (société en commandite) inscrite en Angleterres et aux Pays de Galle sous le numéro d'immatriculation LP012496 («MREF II A»); dûment représentée par Monsieur Michael Rebholz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

2) Moorfield Real Estate Fund II GP Limited, une société constituée en Angleterre et aux Pays de Galle (numéro d'immatriculation 06312634) et dont le siège social est à Nightingale House, 65 Curzon Street, London, W1J 8PE agissant en qualité d'associé commandité de Moorfield Real Estate Fund II «B» Limited Partnership, une limited partnership (société en commandite) inscrite en Angleterres et aux Pays de Galle sous le numéro d'immatriculation LP012497 («MREF II B»), dûment représentée par Monsieur Michael Rebholz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés (les «Associés») de MREF II AC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.504 constituée le 10 octobre 2008 suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2705 le 6 novembre 2008 (la «Société»):

Les Associés ont ensuite considéré l'ordre du jour (l' «Ordre du Jour») suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions quatre cent quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf livres sterling (GBP 5.404.889) afin d'amener le capital social de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un nouveau montant de cinq millions quatre cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf livres sterling (GBP 5.419.889) par l'émission de

- a. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie A,
- b. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie B,
- c. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie C,
- d. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie D,
- e. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie E,
- f. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie F,
- g. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie G,
- h. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie H,
- i. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie I,
- j. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie J.

2. Refonte de l'article 5 des statuts de la Sociétés; et

3. Divers.

Après considération des différents points à l'Ordre du Jour, les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions quatre cent quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf livres sterling (GBP 5.404.889) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un nouveau montant de cinq millions quatre cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf livres sterling (GBP 5.419.889) par l'émission de

- a. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie A,
  - b. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie B,
  - c. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie C,
  - d. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie D,
  - e. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie E,
  - f. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie F,
  - g. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie G,
  - h. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie H,
  - i. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie I,
  - j. cinq cent quarante millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (540.488.900) parts sociales de catégorie J,
- d'une valeur nominale d'un millième de livre sterling (GBP 0,001) chacune, chacune d'entre elles devant être souscrite par les Associés en pro rata de leurs parts dans la Société.

En conséquence, les Associés décident également d'approuver et d'inscrire pour mémoire la souscription des parts sociales nouvellement émises par les Associés comme suit:

*Intervention de souscription et paiement*

- 1) MREF II A, prédésignée, ici représentée comme il est dit, déclare souscrire
- a. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie A,
  - b. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie B,
  - c. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie C,
  - d. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie D,
  - e. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie E,
  - f. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie F,
  - g. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie G,
  - h. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie H,
  - i. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie I,
  - j. deux cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-dix-huit mille deux cents (295.978.200) parts sociales de catégorie J,
- d'une valeur d'un millième de livre sterling (GBP 0,001) chacune, et de les libérer entièrement via un apport en nature, consistant en une créance d'une valeur totale de deux millions neuf cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-deux livres sterling (GBP 2.959.782) que MREF II A détient contre la Société (la «Première Créance»), qui sera alloué au capital social de la Société.

MREF II A, agissant par son mandataire dûment nommé à cet effet déclare que la Première Créance, apport en nature, est libre de tout privilège; et qu'il n'existe pas d'entrave à sa libre cessibilité à la Société et que les instructions valables ont été communiquées afin d'entreprendre toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir un transfert valide de la Première Créance à la Société. La preuve de la propriété de la Première Créance par MREF II A a été soumise au notaire soussigné.

MREF II A, agissant par son mandataire dûment nommé à cet effet déclare également que la valeur de la Première Créance a été certifiée par un certificat en date de la Première Créance, émise par le conseil de gérance de la Société, sur la base d'un bilan comptable pro forma de la Société en date des présentes, qui demeurera annexé aux présentes et sera complété ensemble avec ledit bilan conjointement avec les autorités d'immatriculation.

- 2) MREF II B, prédésignée, ici représentée comme il est dit, déclare souscrire

- a. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie A,
- b. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie B,
- c. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie C,
- d. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie D,
- e. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie E,
- f. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie F,
- g. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie G,
- h. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie H,
- i. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie I,
- j. deux cent quarante-quatre millions cinq cent dix mille sept cents (244.510.700) parts sociales de catégorie J,

d'une valeur d'un millième de livre sterling (GBP 0,001) chacune, et de les libérer entièrement via un apport en nature, consistant en une créance d'une valeur totale de deux millions quatre cent quarante-cinq mille cent sept livres sterling (GBP 2.445.107) que MREF II A détient contre la Société (la «Deuxième Créance») et ensemble avec la Première Créance les «Créances»), qui sera alloué au capital social de la Société.

MREF II B, agissant par son mandataire dûment nommé à cet effet déclare que la Deuxième Créance, apport en nature, est libre de tout privilège; et qu'il n'existe pas d'entrave à sa libre cessibilité à la Société et que les instructions valables ont été communiquées afin d'entreprendre toutes les notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires afin d'accomplir un transfert valide de la Deuxième Créance à la Société. La preuve de la propriété de la Deuxième Créance par MREF II B a été soumise au notaire soussigné.

MREF II B, agissant par son mandataire dûment nommé à cet effet déclare également que la valeur de la Deuxième Créance a été certifiée par un certificat en date de la Deuxième Créance, émise par le conseil de gérance de la Société, sur la base d'un bilan comptable pro forma de la Société en date des présentes, qui demeurera annexé aux présentes et sera complété ensemble avec ledit bilan conjointement avec les autorités d'immatriculation.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de changer le montant du capital social de la Société en modifiant l'article 5 des statuts de la Société.

L'article 5 des statuts de la Société lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cinq millions quatre cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf livres sterling (GBP 5.419.889,-) représenté par

- a. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie A,
  - b. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie B,
  - c. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie C,
  - d. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie D,
  - e. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie E,
  - f. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie F,
  - g. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie G,
  - h. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie H,
  - i. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie I,
  - j. cinq cent quarante et un millions neuf cent quatre-vingt-huit mille neuf cents (541.988.900) parts sociales de catégorie J,
- d'une valeur nominale d'un millième de livre sterling (GBP 0,001) chacune.»

#### *Frais - Estimation*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à EUR 5.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. REBHOLZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40623. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064673/333.

(160026087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

---

**Ferguson S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.076.702,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.385.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 12 février 2016*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Andrea Pabst de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 février 2016;
- de nommer Andrea Neuböck-Escher, née 4 mars 1982 à Bad Ischl, Autriche et résidant professionnellement au 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg, aux fonctions de gérante de la Société avec effet au 15 février 2016 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070404/16.

(160033638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

---

**Garden Blue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.304.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 octobre 2015*

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg le 14 octobre 2015 que:

1. Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse sise 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à 21, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. L'Assemblée accepte la démission de l'ancien conseil d'administration composé de Monsieur Benoit DESSY, Monsieur Cédric FINAZZI et de Madame Hélène MERCIER.
3. L'Assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé des trois administrateurs suivants:
  - Monsieur Hassane DIABATE, né le 4 avril 1971 à Treichville, Côte d'Ivoire, demeurant professionnellement à 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
  - Madame Florence BOUQUARD, née le 20 juin 1973 à Besançon, France, demeurant professionnellement à 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, né le 24 octobre 1973 à Moyeuve-Grande, France, demeurant professionnellement à 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin en 2021.

4. L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, la société FINSEV S.A.

5. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de commissaire aux comptes, la société COMPTASSIT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue de Bastogne, L-1217 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-161.086.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070995/29.

(160034435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2016.

---

**HRA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 204.133.

En vertu d'un contrat de cession conclu le 16 février 2016, l'associé unique de la Société a cédé:

- 673.456 parts sociales de catégorie A, 673.456 parts sociales de catégorie B, 673.456 parts sociales de catégorie C, 673.456 parts sociales de catégorie D, 673.456 parts sociales de catégorie E, 673.456 parts sociales de catégorie F, 673.456 parts sociales de catégorie G, 673.456 parts sociales de catégorie H, 673.456 parts sociales de catégorie I et 673.456 parts sociales de catégorie J à Broad Street Principal Investments Holdings, L.P., une société régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 5342622 auprès de la Division of Corporations Delaware et dont l'adresse commerciale se situe au 200 West Street, New York, New York 10282-2198, Etats-Unis d'Amérique;

- 18.147 parts sociales de catégorie A, 18.147 parts sociales de catégorie B, 18.147 parts sociales de catégorie C, 18.147 parts sociales de catégorie D, 18.147 parts sociales de catégorie E, 18.147 parts sociales de catégorie F, 18.147 parts sociales de catégorie G, 18.147 parts sociales de catégorie H, 18.147 parts sociales de catégorie I et 18.147 parts sociales de catégorie J à Bridge Street 2015, L.P., une société régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 5671815 auprès de la Division of Corporations Delaware et dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

- 4.666 parts sociales de catégorie A, 4.666 parts sociales de catégorie B, 4.666 parts sociales de catégorie C, 4.666 parts sociales de catégorie D, 4.666 parts sociales de catégorie E, 4.666 parts sociales de catégorie F, 4.666 parts sociales de catégorie G, 4.666 parts sociales de catégorie H, 4.666 parts sociales de catégorie I et 4.666 parts sociales de catégorie J à MBD 2015, L.P., une société régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 5672091 auprès de la Division of Corporations Delaware et dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

- 5.307 parts sociales de catégorie A, 5.307 parts sociales de catégorie B, 5.307 parts sociales de catégorie C, 5.307 parts sociales de catégorie D, 5.307 parts sociales de catégorie E, 5.307 parts sociales de catégorie F, 5.307 parts sociales de catégorie G, 5.307 parts sociales de catégorie H, 5.307 parts sociales de catégorie I et 5.307 parts sociales de catégorie J à Stone Street 2015, L.P., une société régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 711819 auprès de la Division of Corporations Delaware et dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique; et

- 10.615 parts sociales de catégorie A, 10.615 parts sociales de catégorie B, 10.615 parts sociales de catégorie C, 10.615 parts sociales de catégorie D, 10.615 parts sociales de catégorie E, 10.615 parts sociales de catégorie F, 10.615 parts sociales de catégorie G, 10.615 parts sociales de catégorie H, 10.615 parts sociales de catégorie I et 10.615 parts sociales de catégorie J à 2015 Employee Offshore Aggregator, L.P., une société régie par les lois des Iles Cayman et dont le siège social se situe à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HRA Lux S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016071644/41.

(160035611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

---